

**COMPTE-RENDU DE**  
**LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 NOVEMBRE 2013**

Nombre de Conseillers en exercice : 29  
" " présents : 18  
" " ayant donné pouvoir : 7  
" " votants : 25

Date de la convocation : 21 novembre 2013

Date de l'affichage : 5 décembre 2013

**PRESENTS** (à l'ouverture de la séance) : M. PERNOT, Maire ; M. BOUVET, Mme HUMBERT, M. DUSSOUILLEZ, Mlle MARTIN, Mme BAILLY, M. SAILLARD, Mme BAUD, Adjoint ; Mme BENOIT, M. BOECK, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. GRENIER, Mme LEDUCQ, Mme TBATOU, M. DUPREZ, M. OLIVIER, Mme RAME, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : M. MATHIEU ; Mme BOURGEOIS (pouvoir à Mme FILIPPI) ; M. DOUARD (pouvoir à M. SAILLARD) ; Mme FAIVRE (pouvoir à M. BOUVET) ; Mme SEGUIN (pouvoir à Mme TBATOU) ; M. BESSOT (pouvoir à M. OLIVIER) ; Mme GUICHARDIERE (pouvoir à Mme RAME) ; Mme JEUNET (pouvoir à M. DUPREZ).

**ABSENTS** : M. BINDA, Mlle PROST, M. ROZE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme RAME

X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 H 30 sous la présidence de M. Clément PERNOT, Maire. M. PERNOT propose de modifier l'ordre du jour pour libérer Monsieur et Madame GALLET, du cabinet VEREX, qui vont présenter le rapport sur l'accessibilité des personnes handicapées.

---

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBAIN ET DEVELOPPEMENT**  
**DURABLE** :

**. Accessibilité – présentation du rapport annuel et du Plan d'Accessibilité des Voiries et des Espaces Publics :**

**Rapporteur : M. PERNOT**

La Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH), instituée conformément à l'article L.2143.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réunie le 23 octobre dernier afin de dresser un état de la situation actuelle.

Le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (P.A.V.E.) a également été présenté.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation de la société VEREX :

- prend acte de la présentation de ce rapport ;

- après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics.

---

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL :**

**Renonciation au droit de préemption :**

- . Propriété de M. Jean FENOLLAR  
Section AB n° 142 – 33 rue Maréchal Foch.
  
- . Propriété de M. et Mme GENSSE Guy et Marie-Françoise  
Section AD n° 80 – 4 rue Baronne Delort.
  
- . Propriété de M. Claude BENOIT  
Section AC n° 168 – 20 rue d'Ain.
  
- . Propriété de M. MARTENA Jean  
Section BD n° 665 – 8 rue des Sablières.
  
- . Propriété de la Société OZDEMIR 2000  
Section AD n° 487 – 35 rue Victor Bérard.
  
- . Propriété de la société OZDEMIR 2000  
Section AD n° 487 et indivis n° 607 – 35 rue Victor Bérard.
  
- . Propriété de M. Eric MARTIN  
Section AC n° 307 – 7 rue Charles Dumont.
  
- . Propriété de M. et Mme Jean-Marc MICHEL  
Section AN n° 4 – 11 rue des Castors.

---

**REMERCIEMENTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :**

**Remerciements :**

Le Conseil Municipal prend connaissance de lettres de remerciements émanant de diverses associations.

---

**ADMINISTRATION GENERALE :**

**. Présentation du rapport d'activités 2012 de la Communauté de Communes  
"CHAMPAGNOLE Porte du Haut-Jura" :**

**Rapporteur : M. PERNOT**

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit être présenté chaque année à l'ensemble de ses communes membres.

Ce rapport retrace par compétence l'ensemble des réalisations 2012 de la Communauté de Communes "CHAMPAGNOLE, Porte du Haut-Jura".

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

---

**DEVELOPPEMENT CULTUREL :**

**. Attribution de subventions :**

**Rapporteur : Mlle MARTIN**

Sur proposition des membres de la commission "développement culturel", réunis le 18 novembre dernier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Année 2012 (en euros)		Année 2013 (en euros)	
	Fonctionnement	Subvention aux enfants Champagnolais de moins de 16 ans	Fonctionnement	Subvention aux enfants Champagnolais de moins de 16 ans
Esquisse et Peinture	180	40	180	20
Groupe Paléontologique	180	0	180	20
Scouts et Guides	180	200	180	180
La Tarentelle	250	400	250	300
Les Voix Amies	250	0	250	0
Société Philatélique	180	0	180	0
1, 2, 3 soleil	180	0	180	0

-----

**. Musée archéologique – poursuite du récolement décennal :**

**Rapporteur : Mlle MARTIN**

La loi du 4 janvier 2002 impose aux collectivités détentrices du label « Musée de France » d'établir le récolement décennal de leurs collections pour juin 2014.

Lors de la séance du 16 avril 2013, les membres du Conseil Municipal ont approuvé cette opération pour le Musée Archéologique de la commune et son plan de financement, prévu jusqu'au 31 décembre 2013.

Une réunion a été organisée avec les services de la Conservation Départementale et la Direction Régionale des Affaires Culturelles. En ce qui concerne le bureau, la collection Mont Rivel est terminée, celle de SAINT-GERMAIN quasiment achevée. Le récolement des collections mérovingiennes de MONNET-LA-VILLE et de CROTENAY sera effectué succinctement car il s'agit d'ossements, propriétés de l'Etat. Il restera ensuite à réaliser les deux salles d'exposition gallo-romaine et mérovingienne ainsi que les vitrines, soit environ 700 objets.

Compte tenu des travaux restant à effectuer, il est nécessaire que les opérations de récolement soient poursuivies sur 2014. Les modalités d'organisation resteraient les mêmes ainsi que la participation technique et financière de la DRAC.

Le budget prévisionnel, pour l'année 2014, s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Personnel 6 mois x 2108 €	12 648	Ville de Champagne	7074
Matériel de conditionnement et autres	1500	DRAC	7074
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>14 148</b> €	<b>TOTAL RECETTE</b>	<b>14 148</b>

Lors de leur séance du 18 novembre 2013, les membres de la commission Développement Culturel ont approuvé la reconduction de cette opération jusqu'au 30 juin 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la reconduction de cette opération pour 2014 ;
- approuve le plan de financement 2014 susvisé ;
- sollicite les services de la DRAC pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 50% soit un montant de 7092 €

**FINANCES :**

**. Débat d'Orientations Budgétaires :**

**Rapporteur : M. BOUVET**

Chaque année, le Conseil Municipal est amené à débattre des orientations budgétaires de la commune pour préparer le budget de l'exercice à venir.

La commission des finances s'est réunie le 20 novembre dernier pour préparer ce débat commenté à l'aide du document qui a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Après avoir entendu les explications détaillées de Monsieur BOUVET, Adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2014, conformément à la loi n° 92.125 du 6 février 1992.



Dans leur séance du 12 novembre 2013, les membres de la Communauté de Communes "CHAMPAGNOLE Porte du Haut Jura" ont approuvé un avenant à ce contrat visant l'extension du service du relais assistantes maternelles et porté ainsi l'agrément de la C.A.F de 1 à 1.1 équivalent temps plein.

Bien que la commune ne soit pas concernée par ces dispositions, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer l'avenant au contrat initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la signature d'un avenant au contrat enfance – jeunesse 2010-2013 avec la Caisse d'Allocations Familiales afin de prendre en compte l'extension du service du Relais Assistantes Maternelles et autorise le Maire à le signer tous les documents nécessaires.

---

### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE :**

#### **. Echange de terrain avec M. Claude BENOIT :**

**Rapporteur : M. SAILLARD**

Suite à plusieurs discussions, un accord est intervenu avec Monsieur Claude BENOIT afin de procéder à un échange de terrain selon les conditions suivantes :

- Cession par la ville à Monsieur BENOIT des parcelles cadastrées section BD n° 677, 678 et 679, situées Chemin de Provelle d'une surface totale de 3 376 m<sup>2</sup> ;

- Cession par Monsieur BENOIT à la ville de la parcelle cadastrée section AC n° 168p d'une surface de 189 m<sup>2</sup>.

Monsieur BENOIT devra en outre verser à la ville une soulte de 14 000 €HT et prendre à sa charge la démolition du bâtiment existant sur son terrain et l'évacuation des matériaux.

L'évaluation du service des domaines concernant la partie cédée par la ville s'élève à 40 000 euros. Il convient donc de passer outre cet avis et d'annuler la délibération du 15 mars 2011 fixant le prix de vente du lotissement.

Il apparaît toutefois nécessaire de conclure cette transaction selon les conditions énoncées et ce, pour différents motifs.

Tout d'abord, il faut préciser que les trois parcelles du lotissement "Bief de Provelle" viabilisées en 2011 n'ont pas trouvé preneur. Elles font l'objet de quelques contraintes : pas de réseau de gaz naturel, seule la moitié de chaque parcelle se situe en zone constructible et enfin ces terrains sont en pente et en contrebas de la rue, ce qui nécessitera pour le constructeur des travaux spécifiques en matière de terrassement.

Par ailleurs, le diagnostic effectué sur le quartier du vieux CHAMPAGNOLE a démontré l'insuffisance de stationnement et d'organisation des espaces publics. L'objectif qui avait déjà été établi lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est d'établir des espaces de stationnement à plusieurs endroits du quartier.

Une première opportunité vient donc de se présenter avec le terrain de Monsieur BENOIT, ce qui contribuera à un intérêt stratégique et à la résolution partielle des difficultés actuelles.

La Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 6 abstentions (Mme GUICHARDIERE(p) ; Mme JEUNET(p) ; Mme RAME ; M. BESSOT(p) . M. DUPREZ ; M. OLIVIER), approuve cet échange de terrains selon les conditions énoncées et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

-----

**. Achat de terrains CHAUVIN-MARTIN :**

**Rapporteur : M. SAILLARD**

Après l'aménagement des lotissements « En Champagne » et « Les Gravières », il convient d'ores et déjà de prévoir la continuité de cette zone d'habitat individuel.

L'occasion se présente pour la commune d'acquérir l'ensemble foncier appartenant aux consorts CHAUVIN / MARTIN, cadastré section AW, parcelles n° 65, 66 et 67 d'une surface totale de 11 042 m<sup>2</sup> pour un montant total de 93 857.00 €, soit 8.50 €/m<sup>2</sup>. Ce prix est légèrement supérieur à l'estimation du service des Domaines qui s'élève à 6.80 €/m<sup>2</sup>. Toutefois, le prix de 8.50 €/m<sup>2</sup> est similaire à celui appliqué au terrain contigu, acquis auprès des consorts DI PASQUALE, où là l'évaluation du service des domaines était de 8.50 €/m<sup>2</sup>.

Il est d'un intérêt stratégique pour la ville de poursuivre les acquisitions foncières à l'amiable, ce qui permettra ensuite d'envisager l'urbanisation de cet espace conformément à notre politique de l'habitat et aux orientations de Plan Local d'Urbanisme. Il est également cohérent que le même prix soit appliqué à des terrains contigus, d'autant plus que ces acquisitions concourent au même objectif.

Il est en outre précisé que les vendeurs sont déchargés de toute indemnisation auprès de l'actuel exploitant agricole, la ville assumant cette charge éventuelle et proposant des solutions à Monsieur BROCARD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette transaction immobilière selon les conditions énoncées et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération.

-----

**. Extension du réseau communal de fibre optique - plan de financement :**

**Rapporteur : M. SAILLARD**

Plusieurs bâtiments publics sont déjà reliés par un réseau communal de fibre optique : Hôtel de Ville, Mairie-Annexe et Bibliothèque, Cité Javel, Ecole Hôtel de Ville, locaux actuels de la Communauté de Communes, Crèche, Oppidum et Champa'Loisirs.

Ce réseau est nécessaire pour la téléphonie et l'échange de données numériques entre les services. Cette infrastructure permet de mutualiser et d'optimiser les moyens (commutateur téléphonique et serveurs de stockage communs, par exemple).

Après étude, il convient d'étendre ce réseau jusqu'au bâtiment 3 rue Victor Bérard, qui abritera début 2014 la Communauté de Communes et donc également le service informatique mutualisé entre nos deux structures.

Le coût de l'opération, comprenant travaux de terrassement et pose de la fibre optique, s'élève à 18 023.00 €HT.

Considérant la mutualisation du service informatique, la Communauté de Communes apporte un fonds de concours d'un montant de 9 011.50 € à la commune de CHAMPAGNOLE, qui est maître d'ouvrage. La commune supportera également une somme de 9 011.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette opération et son plan de financement selon les conditions énoncées et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

-----

**. Modification des statuts du SIDEC :**

**Rapporteur : M. SAILLARD**

Le comité syndical du SIDEC (Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communication) du Jura a adopté le 5 octobre dernier le projet de réforme des statuts de cette structure, qui fait notamment suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Cette réforme a pour objet de :

- préciser le statut juridique du SIDEC
- préciser ses compétences
- préciser ses modes d'intervention
- redéfinir le contour des collèges le composant
- redéfinir les modalités de représentativité au sein du Comité syndical et du Bureau
- préciser les modalités de vote dans le cadre d'un syndicat mixte à la carte
- en préciser le fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le texte des nouveaux statuts du SIDEC.

-----

**. Marché public de prestations d'assurances - lot 4 "risques statutaires" :**

**Rapporteur : M. SAILLARD**

Dans sa précédente séance, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres concernant les prestations d'assurances pour les lots suivants :

- Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes – MMA Cabinet Piauly
- Lot 2 : Responsabilité et risques annexes – MMA Cabinet Piauly
- Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes – GROUPAMA Grand Est
- Lot 5 : Protection juridique des agents et élus – CFDP

Il avait été précisé que le lot n° 4 : Risques statutaires, nécessitait des compléments d'analyse.

La Commission d'Appel d'Offres s'est à nouveau réunie le 27 novembre pour procéder à l'attribution de ce lot.

C'est l'offre du cabinet PIAULY MMA – QUATREM qui a été retenue, celle-ci étant jugée comme la plus avantageuse au vu des critères de sélection.

Pour la Ville de CHAMPAGNOLE, ce sont les garanties risques décès et accidents du travail qui seront contractées.

Pour le Centre Communal d'Action Sociale et la Communauté de Communes CHAMPAGNOLE Porte du Haut-Jura, c'est l'ensemble des garanties qui seront applicables (décès, accidents du travail, longue maladie, maternité, etc.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce marché de prestations d'assurances avec la société retenue et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

---

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Suite à la demande de certains Conseillers Municipaux d'obtenir les montants facturés aux entreprises champagnolaises exonérées de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2014, M. PERNOT rappelle qu'un courrier avait été adressé à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs afin de demander si ces documents pouvaient être communiqués. La CADA ayant répondu favorablement, le tableau avec les montants est transmis aux Conseillers Municipaux.

-----

M. SAILLARD souhaite que le rapport du SIDEC sur les dépenses d'éclairage public de la commune soit présenté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal afin de répondre aux questions posées par certains administrés.

-----

M. DUPREZ fait remarquer que la façade du cinéma "Les Trois Républiques" a été rénovée à la charge de la commune et souhaiterait qu'en échange le gérant fasse des efforts quant aux prestations de cette structure.

-----

M. DUPREZ informe ses collègues de la prochaine fermeture du guichet de la gare de CHAMPAGNOLE et fait remarquer que cette mesure risque de poser des problèmes, en particulier pendant la période touristique pour la fréquentation de la ligne des hirondelles. Il souhaiterait que le Conseil Municipal intervienne au niveau de la direction de la SNCF afin d'essayer de trouver une solution. M. PERNOT précise qu'il n'a rien reçu d'officiel à ce sujet pour l'instant.

-----

M. OLIVIER rappelle qu'il avait demandé, lors d'une réunion antérieure du Conseil Municipale, la communication du bilan financier de l'organisme de gestion du centre scolaire Jeanne d'Arc. Ce document lui sera transmis.

-----

M. OLIVIER fait part du mécontentement des usagers suite aux récentes coupures de courant dues à la neige. Il propose d'adresser un courrier de protestation à ERDF suite à sa mauvaise gestion de ces incidents. M. PERNOT précise qu'une lettre a déjà été envoyée par les services techniques à ce sujet.

-----

M. PERNOT signale que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 19 décembre avec principalement le vote du budget primitif.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 H 20.

Le Maire,

**Clément PERNOT**  
Conseiller Général